

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

CONVOCATION DU 6 DECEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR :

- Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CG45 ;
- Aménagement de "L'Atelier" – Marché à procédure adaptée - Attribution des lots 2 à 6 ;
- Aménagement de "L'Atelier" - Demande de subvention
- Questions diverses.

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de M. Alain DI STEFANO, Maire.

Présents : Patricia PAILLOUX, Jean HUTTEAU, Cédric CORMIER, Françoise ROUAULT, Muriel FOUCHÉ, Olivier DURAND, Palmyre VOIZE, Roland BOUREILLE, Jean-Pierre PASQUET.

Absents excusés : Emmanuel VERDONI, Christelle GUERIN, Bruno CHAVANES et Jackie BRUNEAU qui a donné pouvoir à Patricia PAILLOUX.

Secrétaire de séance : Olivier DURAND

o
o o

Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 9 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

o
o o

2018-55 - Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

Vu le courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, en date du 27 novembre 2018, informant la commune que la convention d'adhésion au service de médecine préventive arrivait à échéance le 31 décembre 2018 ;

Vu la décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret renouvelant les conditions d'intervention et maintenant le taux de cotisation à 0,33 % ;

Vu la convention d'adhésion au service de médecine préventive transmise par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret ;

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à fonction publique territoriale ;

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'exposé du Maire ;

Après avoir délibéré ;

Approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activité 2017 de la Communauté de communes du Pithiverais.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-56 - Aménagement de "L'Atelier" – Marché à procédure adaptée **Attribution des lots 2 à 6**

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics, notamment son article 28 concernant la passation de marchés à procédure adaptée ;

Vu sa délibération n° 2018-14 du 6 juillet 2018 autorisant le Maire à lancer une consultation sous forme de marchés à procédure adaptée (MAPA) pour la réalisation des travaux et aménagements de l'espace à vocation touristique, culturelle et professionnelle, dénommé "L'Atelier", à Yèvre-le-Châtel ;

Vu les résultats de cette consultation pour les lots 2 à 6, résultant de l'analyse des offres en date du 2 novembre 2018 et des mises au point subséquentes ;

Après en avoir délibéré,

Décide de retenir, pour lot 2, Maçonnerie, couverture, carrelage, l'offre présentée par la Société Alain LEGIVRE et Fils SAS – 9 rue de Secval 45300 YEVRE-LA-VILLE, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Décide de retenir, pour lot 3, Chauffage, plomberie, l'offre présentée par la Société nouvelle RAPHANEAU – ZA de La Crosne 45300 ASCOUX, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Décide de retenir, pour lot 4, Électricité, l'offre présentée par la Société Hervé LEROY – 18 route de Givraines – BP n° 9 - 45300 BOYNES, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Décide de retenir, pour lot 5, Métallerie, vitrerie, serrurerie, stores, l'offre présentée par la Société PITHIMETAL – 7 rue du Moulin de la Canne BP 407 - 45300 PITHIVIERS, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Décide de retenir, pour lot 6, Équipements scéniques, sonorisation, vidéo, l'offre présentée par le Studio SAFRAN – 41 rue de l'Industrie 45300 BOYNES, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Autorise le Maire à signer les marchés et à régler les factures correspondantes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

2018-57 - Aménagement d'un espace à vocation touristique, culturelle et professionnelle **Fonds départemental d'aide à l'équipement communal 2019** **Demande de subvention**

Le Conseil municipal après avoir étudié les offres présentées par les entreprises retenues pour les lots 3 à 6 pour l'aménagement d'un espace à vocation touristique, culturelle et professionnelle à Yèvre-le-Châtel ;

Après en avoir délibéré et adopté le plan de financement,

- Sollicite une subvention de 30 323 € du Conseil départemental, au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement communal 2019, soit 38,84 % du montant des travaux et aménagements et charge le Maire de toutes les formalités.

- Autorise le Maire à solliciter ladite subvention et à régler l'ensemble des factures.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

La pose des ralentisseurs dans la traversée du Grand-Reigneville est évoquée. Cette question sera posée à la Direction des routes départementales, responsable de cette rue.

Sollicité sur ce point, le Conseil municipal donne l'autorisation pour l'éco-pâturage de moutons sur les parcelles de terre communales non exploitées.

Par ailleurs, confronté au problème du rétrécissement de la route reliant le Petit et le Grand Reigneville, un conseiller municipal se propose pour passer une lame sur les rives des bas-côtés.

Enfin, il est rappelé que la cérémonie des vœux, à laquelle tous les habitants sont conviés, est fixée au samedi 12 janvier 2019, à 17 heures.

La séance est levée à 22 heures 10
Affiché le 17 décembre 2018

Les délibérations et les arrêtés non nominatifs sont consultables en Mairie.

Les membres présents,

Le Maire,

A blue ink signature of Alain Di Stefano, consisting of a stylized 'A.' followed by a cursive 'di Stefano' and a long horizontal flourish.

Alain DI STEFANO